

# Livret d'accueil

## Association Quartier Nord



9 rue des Poilus 68000 Colmar

Tél. : 03/89/29/05/14- 06/81/70/15/32

aqncolmar@gmail.com

<http://associationquartiernord.jimdo.com/>

Siret : 377 532 585 000 25 – APE 9994Z

# Sommaire

## I) Présentation

- Historique
- Conseil d'administration
- Equipe d'animation
- Charte et règlement interieur
- Accueil Collectif de Mineurs
- Accompagnement à la scolarité
- REAAP

## II) Les différents projets

- Educatif
- Pédagogique
- Carnaval
- Clas

## III) Fiches

- Inscriptions
- Sanitaire
- Site internet
- autres

# Historique

L'association est née entre 1978 et 1981, c'était une initiative des assistantes sociales pour une association de quartier.

Voici son histoire :

Il était une fois dans une ville nommée Colmar, un quartier en voie d'extension où les enfants s'ennuyaient et trainaient dans les rues.

Par soucis des habitants et après discussions avec les assistantes sociales, une association de quartier a été créée par une équipe formée de Mme Suzanne Joseph, Mme Anne Marie Florence (assistante sociale), Alison Ober (militante) et Mme Jeanne Schmidt (Principal du collège Berlioz), a porté le projet d'une structure devant le Maire. Sa première présidente fut Mme Alison Ober de 1978 à 1981. Après moult réunions les premiers statuts sont déposés et l'association quartier nord naît le 22 juin 1981 et sera inscrite au registre des associations du tribunal.

Son but, partager des temps conviviaux tel que « maman bébé » proposées les jeudis après-midi, des cours de couture animés par des bénévoles ; les enfants venaient en juillet pour des temps d'animation en extérieur. Le personnel était soit bénévole soit en contrat saisonnier.

Toutes les premières années d'existence l'association partageait 1 salle à la manufacture avec l'Asti. Une demande est faite pour un local d'activités fixe surtout suite au besoin de soutien scolaire des enfants.

En décembre 1988 : l'obtention du local se précise et en avril 1989, la présidente inaugure le nouveau local au 9 rue des poilus.

Les activités ont pu se diversifier, et l'association a pu accueillir les enfants le soir après l'école. Des réunions de quartier sont organisées pour comprendre les besoins des habitants du quartier.

Les activités pérennisées sont : le soutien scolaire le soir après l'école, les activités en été, et pendant les vacances, sortie avec les habitants des quartiers, soirée à thème ; ouverture de séance d'alphabétisation pour les gens du voyage, exposition d'œuvre. Porté par l'association différent projet voie le jour : temps d'animation pour les adolescents, création d'un poste de permanent, restructuration du quartier et Pb de circulation et de sécurité

En 1994 Mme Ober cède sa place à Mme Mébold Michèle.

Les cours de couture continuent, mais l'activité maman bébé doit s'arrêter, cependant l'association instaure 1/an des fêtes champêtre.

Après 3 années de présidence Mme Mébold cèdent sa place à Mme Battesti Marie Odile en 1997.

Le conseil d'administration demande un agrément de jeunesse et d'éducation populaire pour le centre aéré d'où l'obligation légale de modifier les statuts. Ces derniers sont adoptés et posés au tribunal le 10 juin 1998 ; Un nouveau tournant pour l'association.

En 2002, L'association ouvre ses portes le mercredi pour répondre au besoin des habitants. Le centre aéré prend de plus en plus d'importance dans le quartier et son rayonnement s'agrandit, le secteur de provenance des enfants s'élargit. Le bouche à oreille fonctionne bien.

En 2003 Mme Battesti cède la présidence à Mme Cully sandrine devenu Mme Feist depuis, cependant Marie Odile reste dans le Conseil d'Administration.

Courant du 2eme trimestre le secteur adolescent (12/14 ans) a dû s'arrêter car le secteur 6/10 ans c'est considérablement développé. L'équipe n'arrive pas à répondre au besoin des 2 secteurs et le Conseil d'Administration a du privilégié le secteur le plus important. L'aide aux devoirs a été maintenu encore 2 ans mais a été abandonnée faute de participant et de demande.

Depuis 2004, bon nombre d'enfants et d'animateur sont passée par l'association. Aujourd'hui elle sert de tremplin à plein de jeune.

Le nombre croissant de demande pour l'accueil de l'été a permis de demander en 2009 une école en été à proximité du local. Le service de l'enseignement nous prête les écoles Hirn Les magnolias ou la fontaine selon les travaux prévus.

Depuis 2005, nous participons aussi aux défilés de carnaval dans les rues du centre-ville et depuis 3 ans nous investissons plus de temps dans la confection des chars

L'association a fait 3 grandes colonies et des mini camps au départ 3 jours au camping et en 2002 Woerth 2005 Hirzfelden et 2007 Paris

Comme on dit petit à petit l'oiseau fait son nid.

L'association est ancrée dans le quartier et s'est fait connaitre dans les quartiers avoisinants.

## Equipe d'animation

L'équipe en place n'est pas fixe dû à la politique de la structure de faire tremplin et les contraintes budgétaires qui ne permettent pas de pérenniser plusieurs postes dans la structure.

Poste permanent :



Angèle Walter, directrice

Poste : 2018-2019 animation : Buecher julie

Hamzaoui Kheira

Samah Aziza

# **Conseil d'Administration**

Assemblée Générale du 09/06/2018  
Délibération du CA du 09/06/2018

Présidente : FEIST Sandrine

Vice-Présidente : BUB Marie-Eve

Secrétaire : ADAM Elisabeth

Secrétaire Adjointe : LAFON-MARQUET Véronique

Trésorière : GALATI Nathalie

Trésorier Adjoint : BATTESTI Marie-Odile

Assesseurs : BUECHER Josiane  
GASSMANN Claude

# Quelques règles pour vivre ensemble

J'ai le droit de rire et de m'amuser, et j'ai le devoir de faire attention aux mots que je dis

J'ai le droit de jouer ou lire et j'ai le devoir de ranger pour que les autres puissent aussi jouer ou lire

J'ai le droit d'avoir des amis et mes amis ont le droit d'avoir d'autres amis

J'ai le droit de parler et d'être écouté et j'ai le devoir d'écouter quand quelqu'un me parle

J'ai le devoir de m'excuser quand j'ai fait ou dit quelque chose qui a fait mal à un enfant ou un adulte

J'ai le droit d'être différent et de ne pas tout aimer  
J'ai le devoir de faire attention aux objets (effaceur, livre, jeux de société, stylos, ...) qui ne sont pas à moi

J'ai le devoir de faire attention aux plus petits que moi

J'ai le droit d'être respecté et j'ai le devoir de respecter les autres

**Si je désobéis à une règle j'ai le devoir de réparer**

# Règlement intérieur de l'accueil de Loisirs

Compte tenu de la diversité des prestations proposées, pour une information complète des usagers, il convient de reposer un cadre réglementaire permettant de préciser l'ensemble des dispositions à appliquer.

Ce règlement a pour objectif de fixer des références communes à tous les centres et des règles de fonctionnement connues des usagers et des équipes d'encadrement. Toute inscription en centre de loisirs vaut acceptation du présent règlement.

## **1 - LIEUX D'ACCUEIL**

L'Association Quartier Nord- 9 rue des Poilus-68000 Colmar- propose à un public âgé de 6 à 12 ans un accueil collectif de mineurs.

L'accueil des enfants s'effectue dans des locaux situés d'une part au : 9 rue des poilus

- un local de 60m<sup>2</sup> avec un coin canapé pour lire, des casiers pour les chaussons et des tables d'activités,
- un sanitaire,
- une cuisine,

et d'autre part une salle à la maison des associations au : 6 route d'Ingersheim.

Le centre de loisirs accueille les enfants du quartier nord de la ville de Colmar pour la majorité d'entre eux. D'autres enfants de Colmar et de la Communauté de Communes viennent compléter nos effectifs en raison de notre fonctionnement et/ou des activités proposées.

## **2 - PERIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE**

Pendant les vacances et les mercredis les enfants viennent de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les enfants peuvent venir jusqu'à 10h le matin et être récupérés à partir de 11h30.

En été, du lundi au jeudi de 13h30 à 18h et le vendredi en journée complète de 9h à 18h.

Pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, de 16h15 à 18h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Tout départ anticipé doit être justifié et prévenu à l'avance.

La structure est fermée les jours fériés, une semaine en décembre ou en janvier et trois semaines au mois d'aout.



### **3 - ACCUEIL ET REMISE DES ENFANTS AUX FAMILLES**

L'accueil des familles se fait en dehors du temps d'accueil des enfants les mardis – jeudis - vendredis matin de 8h30 à 11h30 et les après-midi de 14h à 16h. Les inscriptions se font sur ces temps, excepté en été, la directrice étant déchargé, elle accueille les parents pour les inscriptions les après-midi dans les locaux utilisés en été.

Les enfants sont remis à un adulte (personne majeur), noté sur la fiche d'inscription.

L'association décline toutes responsabilités suite à la remise des enfants. Les parents doivent déclarer tout jugement ou situation problématique. Sans jugement, les parents ont des droits communs quant à la remise de l'enfant.

L'association se réserve le droit de demander la carte d'identité de la personne qui récupère l'enfant s'il n'est pas connu.

Toute autre personne n'ont notifié, ne pourront chercher l'enfant sans autorisation écrite.

### **4 - PROJETS PEDAGOGIQUES**

Le projet éducatif de la structure est le fruit d'un travail collectif. Il est centré sur les familles, l'équipe et les animations.

L'Association Quartier Nord a pour but de créer, d'animer et de maintenir la vie culturelle et artistique du quartier, de favoriser la vie associative en général et de contribuer par des actions de toute nature à l'amélioration du bien-être des habitants du quartier.

Elle ne poursuit aucun but lucratif et ses activités s'exercent en dehors de toutes considérations d'ordre politique, philosophique ou confessionnel.

Il permet ainsi à l'équipe d'avoir des repères et aux parents de connaître les objectifs de l'accueil collectif de mineurs de l'Association.

Le projet pédagogique est annuel, et évolue avec l'équipe d'animation. En été, nous élaborons un projet spécifique pour cet accueil.

### **5 - ACTIVITES**

**Nous travaillons cette année les thèmes : de l'ouverture culturelle, du patrimoine, du jeu, du sport en équipe, de l'intégration dans le groupe, des fêtes de l'année...**

**Nous proposons une diversité d'activités que l'enfant choisi. Nous transmettons les valeurs suivantes le respect, la tolérance, l'honnêteté, le partage en favorisant des temps d'écoute et d'échange, de dialogue et de médiation.**

**Lors des sorties nous demandons aux parents de fournir un repas équilibré (un légume, un fruit, un féculent et une bouteille d'eau) ainsi qu'une tenue adaptée. Nous mettons les repas dans un sac à dos isotherme individuel qui sera étiqueté au nom de l'enfant.**

## **6. SANCTIONS**

En cas de non-respect des règles de vie en collectivité (article 10) et après les sanctions prises par l'équipe d'animation, une exclusion définitive pourra être prononcée sans aucun remboursement possible de la facturation. Toute exclusion entraîne l'annulation de l'inscription.

## **7. - SANTE ET SOINS**

Les enfants porteurs de poux ou de lentes ou présentant un état contagieux ne seront pas acceptés dans la structure pour participer la famille doit effectuer le traitement adéquat. En cas de maladie, vous devez garder l'enfant chez vous et prévenir l'accueil de loisirs.

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant au centre sans présentation de l'ordonnance correspondante et seulement dans les cas où la médication ne puisse être prise le matin et le soir. Pour toute allergie, un certificat médical d'un allergologue et un protocole d'accueil sont exigés à l'inscription. La direction du centre sera chargée du suivi sanitaire des enfants au regard des renseignements mentionnés par les parents sur la fiche sanitaire de liaison (remplie au moment de l'inscription). Elle tiendra à jour un registre-journal de l'infirmerie sur lequel seront décrits les différents accidents ou maladies survenues pendant la journée au centre ainsi que les traitements à administrer, accompagnés de l'ordonnance médicale correspondante. En cas de maladie survenue le jour de l'accueil au centre, la famille sera contactée pour récupérer l'enfant et l'emmener voir son médecin traitant. Dans l'impossibilité pour la famille de se déplacer, un médecin sera contacté par le Directeur du centre pour qu'il vienne ausculter l'enfant sur place.

## **8 – ENCADREMENT**

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe d'encadrement est composée de personnel qualifié : un directeur, diplômé du B.A.F.D. ou équivalent, assisté d'un adjoint pendant les vacances scolaires, et des animateurs, diplômés du B.A.F.A. ou équivalent, ou stagiaires inscrits en formation B.A.F.A...

## **9 - TRANSPORT**

Les déplacements sont assurés par une compagnie privée ou par la Trace. Un extincteur et une trousse de premiers soins doivent être présents à bord du véhicule.

Les enfants sont comptés avant chaque montée et après chaque descente du car. Les animateurs veillent à ne pas dépasser le nombre de places autorisées et ne tolèrent aucun déplacement d'enfant quand le véhicule roule. Les enfants doivent rester assis tant que le car n'est pas à l'arrêt complet. Après la descente, un animateur vérifie obligatoirement qu'il ne reste pas d'enfant endormi ou caché, ni d'objet leur appartenant

Parking : Pour déposer l'enfant au centre, il est impératif de se garer sur les espaces réservés à cet effet.

## **10 - REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE, DISCIPLINE ET SANCTIONS**

L'accueil au centre de loisirs ne peut être pleinement profitable à l'enfant que s'il respecte les lieux, le personnel, ses camarades et le matériel. Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe éducative et les consignes de discipline formulées par l'équipe d'animation. Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.

L'association dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'enfant ne doit avoir sur lui aucun objet de valeur. (Le téléphone portable est interdit).

L'enfant a des droits : • être respecté, s'exprimer, être écouté par ses camarades et le personnel d'encadrement, • signaler au personnel ce qui l'inquiète, • participer pleinement aux animations proposées par l'équipe éducative, • prendre son repas dans de bonnes conditions, une ambiance détendue, chaleureuse et attentive. • être protégé contre les agressions d'enfants (bousculades, moqueries, menaces,...).

L'enfant a aussi des devoirs : • respecter les règles communes au centre de loisirs, • respecter les règles en vigueur au sein du centre de loisirs, • respecter les consignes données par le personnel lors de déplacement, • respecter les autres quel que soit leur âge, être poli et courtois avec ses camarades et les adultes présents. Contribuer par une attitude responsable au bon déroulement des activités, des transports et du repas (partage, équité).

Toute attitude incompatible avec la vie en collectivité (dégradation, vol, violence verbale et/ou physique, non-respect des personnes ou du matériel) sera sanctionnée par l'équipe d'animation. Une exclusion temporaire peut être prononcée en cas de manquements répétés à la discipline ou si l'enfant, par son comportement, peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres. Les responsables pourront éventuellement être convoqués pour examen de la situation et recherche de solution. Les parents seront avertis qu'en cas de récurrence ou de gravité particulière des agissements reprochés, une exclusion définitive du centre de loisirs pourra être prononcée.

## **11 – SECURITE**

Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas d'incidents survenus avant l'ouverture et après la fermeture, ainsi qu'en cas de vol ou de perte (vêtements, portables...) durant la journée. Les vêtements ou objets oubliés ou égarés sont conservés un an sur site. Une attestation d'assurance en responsabilité civile afin de couvrir les dommages dont l'enfant serait l'auteur est demandée à l'inscription. De son côté, l'association souscrit une assurance couvrant les dommages et réparations en cas d'accident engageant sa responsabilité. Les enfants sont assurés pendant leurs temps de présence dans la structure et les sorties.

Les obligations de l'équipe d'animation lors d'un accident : • en cas de blessures bénignes, une pharmacie permet d'apporter les premiers soins. • en cas d'accident, de choc violent ou de malaise persistant, le directeur fait appel aux urgences médicales (pompiers 18, S.A.M.U. 15). • en cas de transfert, l'enfant ne doit pas être transporté dans un véhicule personnel, la famille doit être prévenue, une personne est désignée pour accompagner l'enfant à l'hôpital.

L'ensemble des frais occasionnés par l'intervention d'un médecin ou des services d'urgence. (Frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation et pharmaceutiques) est à la charge des familles.

## **12 INSCRIPTIONS**

L'inscription sera validée dans la limite des places disponibles déclarées à la D.D.C.S.P.P

Les inscriptions pour les mercredis se font à la demi-journée.

En cas de non fréquentation régulière, l'association se réserve le droit de modifier l'inscription annuelle en inscription mensuelle.

Pour les vacances scolaires : L'inscription est à la semaine. L'inscription à la journée n'est pas possible.

L'inscription est valable si le dossier d'inscription et les pièces justificatives demandées sont fournis :

- les fiches de renseignements, d'inscription dûment complétées et signées, • le numéro de sécurité sociale et d'allocataire

Toute modification de coordonnées (adresse, téléphone personnel et professionnel, ...) devra être signalée le plus rapidement possible au centre.

## **13 - TARIFS**

L'adhésion est annuelle, fixée par le Conseil d'Administration et voté à l'assemblée générale. Elle est familiale, devra être payé en début de chaque année scolaire, et/ou à l'inscription.

Le tarif appliqué à chaque famille sera déterminé par référence au quotient familial établi par la C.A.F au 1er janvier de l'année. Si ce dernier n'a pas été déterminé, il sera procédé à son calcul au vu des justificatifs de ressources fournis par la famille. En l'absence de justificatifs, il sera appliqué le tarif maximum.

Le montant des aides apportées par la CAF et par la MSA, est calculé au moment de chaque période d'inscription sur la base du quotient familial.

L'inscription d'un enfant en centre de loisirs déclenchera automatiquement un avis des sommes à payer que la famille recevra à son domicile, indépendamment de la présence ou non de l'enfant en centre de loisirs.

Les familles ont la possibilité de régler les prestations par chèques bancaires ou postaux, espèces. Le coût des prestations facturées aux familles tient compte des aides accordées par la CAF (Aide aux loisirs, Passeport Enfant et Prestation de Service Ordinaire) et par la MSA (Prestation de Service) le jour de l'inscription.

Les familles qui ont obtenu une prise en charge totale ou partielle de leur participation par l'un de ces organismes, seront exonérées du paiement des frais de séjour, à hauteur de la dite prise en charge sur présentation d'une attestation.

Sur demande de la famille, une attestation de paiement pourra être fournie.

## *Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M)*

### Objectifs :

L'Association Quartier Nord accueille les enfants tous les mercredis (de 9h à 12h et de 14h à 18h), ainsi que pendant les vacances scolaires (de 14h à 18h).

Une grande sortie est régulièrement prévue soit dans le mois soit lors des vacances scolaires.

L'équipe s'est réunie pour élaborer le projet pédagogique et les principaux axes suivants ont été définis :

- développer le respect des autres et de l'environnement,
- suivre le rythme des saisons,
- savoir vivre en collectivité,
- développer la dextérité manuelle et l'exploitation des matériaux naturels ou récupérés,
- susciter l'esprit de curiosité,
- donner libre cours à la créativité et la favoriser,
- instaurer des moments de discussion et être à l'écoute des enfants,
- mettre en valeur l'esprit de solidarité.

### Animations :

Tous les mois, des programmes variés sont proposés aux enfants :

- Les activités manuelles ont toujours beaucoup de succès. Elles s'organisent en fonction des saisons ou des différents thèmes de l'année.
- Les activités sportives donnent l'occasion de se dépenser et de s'amuser : relais, parcours du combattant, piscine, courses, rallye, danse country, ballon prisonnier.
- Les activités culinaires sont reconduites d'année en année à la demande des enfants. Les techniques de préparation et de cuisson des recettes sont une manière ludique d'aborder des règles de calcul, de lecture et les règles d'hygiène :
- Les activités culturelles ont été centrées sur les musées .
- Des expériences scientifiques et techniques ont été proposées aux enfants pendant les vacances d'automne grâce au partenariat avec l'association des Petits Débrouillards : expérience sur les volcans, les fusées, les tremblements de terre.

## *Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité*

Nous conduisons chaque année une activité d'accompagnement à la scolarité auprès des enfants en difficulté dans les apprentissages de base auprès des écoles primaires.

En ce qui concerne les enfants qui éprouvent de grandes difficultés dans les apprentissages de base, nous proposons aux parents de les accueillir tous les soirs. Ce suivi plus régulier a permis à certains d'entre eux de faire des progrès.

Les rencontres avec les enseignants sont régulières et nous permettent de faire le point sur les progrès des enfants.

Les temps réservés à l'accueil des parents et à l'échange permettent une meilleure coordination et compréhension des enfants.

L'activité d'accompagnement à la scolarité se décompose ainsi :

- un temps de détente,
- un temps pour le goûter,
- un temps d'aide pour les devoirs et les leçons,
- un temps pour les ateliers : jeux stimulant la mémoire, la rapidité, la logique – activités sportives développant la coordination et le respect des règles – travaux manuels développant le déchiffrement de la consigne et la patience.

**LE RESEAU D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT  
DES PARENTS (R.E.A.A.P.)**

Depuis octobre 2007, l'Association Quartier Nord propose des activités mensuelles Parents - Enfants intitulées « Atelier Bricolage » et « Café Jeux » ainsi que des sorties familiales ponctuelles.

De plus une première rencontre réservée aux parents, le « Café Croissant », a eu lieu en décembre.

Les « Ateliers bricolage » servent de dynamique autour d'une vente de Noël ou Pâques, qui financerait un mini séjour.

Le Café-jeux est un moment de convivialité autour de divers jeux de plateau ponctué par un goûter préparé la veille par les enfants.

Des sorties culturelles ou familiales ponctueraient l'année, tel que : théâtre, soirées débats, spectacle...

Les objectifs de ces activités sont les suivants :

- offrir un moment de partage et de détente pour la famille,
- valoriser des compétences,
- créer un lien et des échanges conviviaux entre les parents.

Ces objectifs sont atteints si nous nous référons à l'assiduité de certaines familles et à l'expression de leur satisfaction.

# Association Quartier Nord



9 rue des Poilus 68000 COLMAR  
Téléphone : 03 89 24 90 73 ou 03 89 29 05 14    Portable : 06 82 70 15 32  
Courriel : [asqn@bbox.fr](mailto:asqn@bbox.fr)  
Siret 377 532 585 000 25 – APE : 9499z



## PRESENTATION

L'Association Quartier Nord est une association socio culturelle située dans le quartier nord est de Colmar. Elle a été créée en 1981 par des parents pour accueillir les enfants du quartier. Elle accueille des enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle et également de famille monoparentale. L'association propose un accueil de qualité avec l'organisation d'activités diverses construites autour d'un véritable projet.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (L'A.L.S.H), le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et le périscolaire doivent assurer un rôle social et éducatif auprès du jeune public accueilli. C'est un lieu de vie à part entière qui s'appuie sur trois grandes valeurs : la laïcité, la citoyenneté et le vivre ensemble.

- **La laïcité** est une valeur liée au respect mutuel, elle implique de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes. La mise en vie de cette valeur se traduit par l'accueil de tous les enfants quelles que soient leur origine, leur culture, leur croyance et cela sans discrimination.
- **La citoyenneté** nécessite que la personne soit reconnue membre d'une société et qu'elle puisse participer activement à ses projets. Reconnaître la citoyenneté des mineurs, c'est reconnaître leur capacité à l'exercice de droits et de devoirs. Il est nécessaire de favoriser la participation des enfants, les adultes doivent les accompagner.
- **Le vivre ensemble** c'est reconnaître et respecter tous les individus dans leur singularité mais aussi dans leur dimension sociale. La mixité enrichit le vivre ensemble. Il est important d'apprendre aux enfants à vivre ensemble et de promouvoir des notions telles que le plaisir, la convivialité, la solidarité, le partage, indispensables au « bien vivre ensemble ».

## LES OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs du projet sont de mettre en œuvre les actions permettant :

- le développement de la confiance en soi, l'épanouissement des enfants sur ce temps de vie en lui offrant les moyens adaptés à son âge, encadré par des adultes référents, dans un cadre sécurisant.
- le développement de l'autonomie et l'affirmation de soi dans le respect du groupe et de la collectivité par la mise en place d'activités de connaissance de soi, de jeux collectifs et de jeux à règles.

L'équipe d'animation incitera l'enfant à participer à la construction de projets lui permettant d'exprimer ses choix personnels dans le respect de la collectivité.

- la découverte et l'accès pour tous aux activités artistiques, culturelles, manuelles, scientifiques, et sportives ainsi que des activités liées à la découverte et à la protection de l'environnement, sous forme d'ateliers de découverte, sans se substituer à l'enseignement et à la pratique régulière de ces activités.

## LES MODALITES D'ACCUEIL

Les enfants viendront :

- CLAS : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h45 à 18h et le mercredi 13h à 14h.
- Périscolaire : 14h à 18h le mercredi.
- ALSH petites vacances : du lundi au vendredi 9h à 12h – 14h à 18h
- ALSH vacances d'été : du lundi au vendredi 13h30 à 18h

A la fin de l'activité, ils sont soit remis directement aux familles.

## ORGANISATION DES TEMPS D'ACCUEIL

L'année scolaire est divisée en cinq périodes, de vacances à vacances. Chaque activité est construite sur l'ensemble d'une période, afin de proposer un parcours construit et cohérent. Chaque groupe se voit attribuer un atelier pour un jour défini de la période. Un principe de rotation est mis en place à chaque période pour offrir une diversité d'activités aux enfants. Elles sont adaptées à l'âge et aux capacités des enfants. Les aspects tant éducatifs que ludiques de ces ateliers sont tout aussi importants.

## LA COMPOSITION ET FONCTIONS DE L'EQUIPE DE DIRECTION ET D'ANIMATION

Il appartient à l'équipe de direction et d'animation de s'approprier ces objectifs et de développer dans le cadre d'un projet pédagogique qui lui est propre, avec des objectifs spécifiques et détaillés, des méthodes, des outils, des moyens et des critères.

Chaque animateur en choisissant d'encadrer les enfants s'engage donc à respecter et à faire vivre les valeurs éducatives énoncées dans le projet éducatif et à maintenir la santé physique et psychologique des enfants qui lui ont été confiés.

L'équipe est constituée d'une directrice, diplômée ou brevetée en fonction de la réglementation de la DDCSPP et des activités. Elle sera garante et porteuse du présent projet éducatif.

Ses principales fonctions sont :

- élaborer un projet pédagogique, son évaluation et ajustement éventuel : il propose des activités dans lesquelles les enfants peuvent s'investir avec une équipe d'animation qui soutient, accompagne et encourage les enfants à la fois individuellement et collectivement.
- gérer l'équipe d'animation
- veiller au respect de la réglementation
- assurer la gestion administrative du centre : dossier et inscription de l'enfant, feuille de présence, gestion des plannings.

## LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT FOURNIS A L'EQUIPE DE DIRECTION ET D'ANIMATION

### LES ESPACES

- Un local situé au 9 rue des Poilus à Colmar.
- Une salle (006) mise à disposition par la Mairie de Colmar, à la Manufacture.
- Un bureau administratif (salle 2-1) à la Manufacture.

## LES PARTENAIRES

- Famille,
- Les services publics : Mairie, DDCSPP, CAF, écoles,....
- Associations (Ex Carnaval)

# Projet pédagogique

3 septembre 2018 au 28 juin 2019



Association Quartier Nord  
9 rue des Poilus 68000 Colmar

Tél. : 03/89/29/05/14

Portable : 06/81/70/15/32

[asqn@bbox.fr](mailto:asqn@bbox.fr)

<http://associationquartiernord.jimdo.com/>

Siret : 377 532 585 000 25 – APE 9499 Z

# Descriptif du centre

L'Association Quartier Nord- 9 rue des Poilus-68000 Colmar- propose à un public âgé de 6 à 12 ans un accueil collectif de mineurs.

L'accueil des enfants s'effectue dans des locaux situés d'une part au 9 rue des poilus :

- un local de 60m<sup>2</sup> avec un coin canapé pour lire, des casiers pour les chaussons et des tables d'activités

- un sanitaire

- une cuisine,

Et d'autre part une salle à la maison des associations au 6 route d'Ingersheim.

Le centre de loisirs accueille les enfants du quartier nord de la ville de Colmar pour la majorité d'entre eux. D'autres enfants de Colmar et de la Communauté de Communes viennent compléter nos effectifs en raison de notre fonctionnement et/ou des activités proposées.

## **Public :**

Le public accueilli est composé d'enfants âgés de 6 à 12 ans. Le nombre d'enfants varie selon les journées et les activités proposées.

L'Association Quartier Nord a une capacité d'accueil de 36 enfants les mercredis et de 48 lors des vacances scolaires.

## **Horaires :**

Les enfants viendront en extrascolaire les mercredis et les jours de vacances de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ou de 9h00 à 18h00 lors des sorties. Accueil de 9h à 10h départ échelonné à partir de 11h30.

## **Affichage :**

Les programmes, infos utiles, charte sont affichés sur le panneau d'affichage des enfants.

Les plannings et la réglementation se trouvent sur le panneau d'affichage derrière le bureau de la directrice.

# Orientation éducative du Centre

Le projet éducatif de la structure est le fruit d'un travail collectif. Il est centré sur les familles, l'équipe et les animations.

L'Association Quartier Nord a pour but de créer, d'animer et de maintenir la vie culturelle et artistique du quartier, de favoriser la vie associative en général et de contribuer par des actions de toute nature à l'amélioration du bien être des habitants du quartier.

Elle ne poursuit aucun but lucratif et ses activités s'exercent en dehors de toutes considérations d'ordre politique, philosophique ou confessionnel

Il permet ainsi à l'équipe d'avoir des repères et aux parents de connaître les objectifs de l'accueil collectif de mineurs de l'Association.

## Information

Nous travaillons cette année les thèmes : de l'ouverture culturelle, du patrimoine, du jeu, du sport en équipe, de l'intégration dans le groupe, des fêtes de l'année...

Nous essayons d'offrir une diversité d'activités pour permettre à l'enfant de choisir. Nous véhiculons les valeurs suivantes le respect, la tolérance, l'honnêteté, le partage en favorisant des temps d'écoute et d'échange, de dialogue et de médiation.

Lors des sorties nous demandons aux parents de fournir un repas équilibré (un légume, un fruit, un féculent et une bouteille d'eau) ainsi qu'une tenue adaptée. Nous mettons les repas dans un sac à dos isotherme individuel qui sera étiqueté au nom de l'enfant.

La structure est fermée les jours fériés et du 25 décembre 2018 au 2 janvier 2019. Nous participons aux cavalcades du carnaval de Colmar. Les salariés vont en formation régulièrement.

## Modalités d'inscription

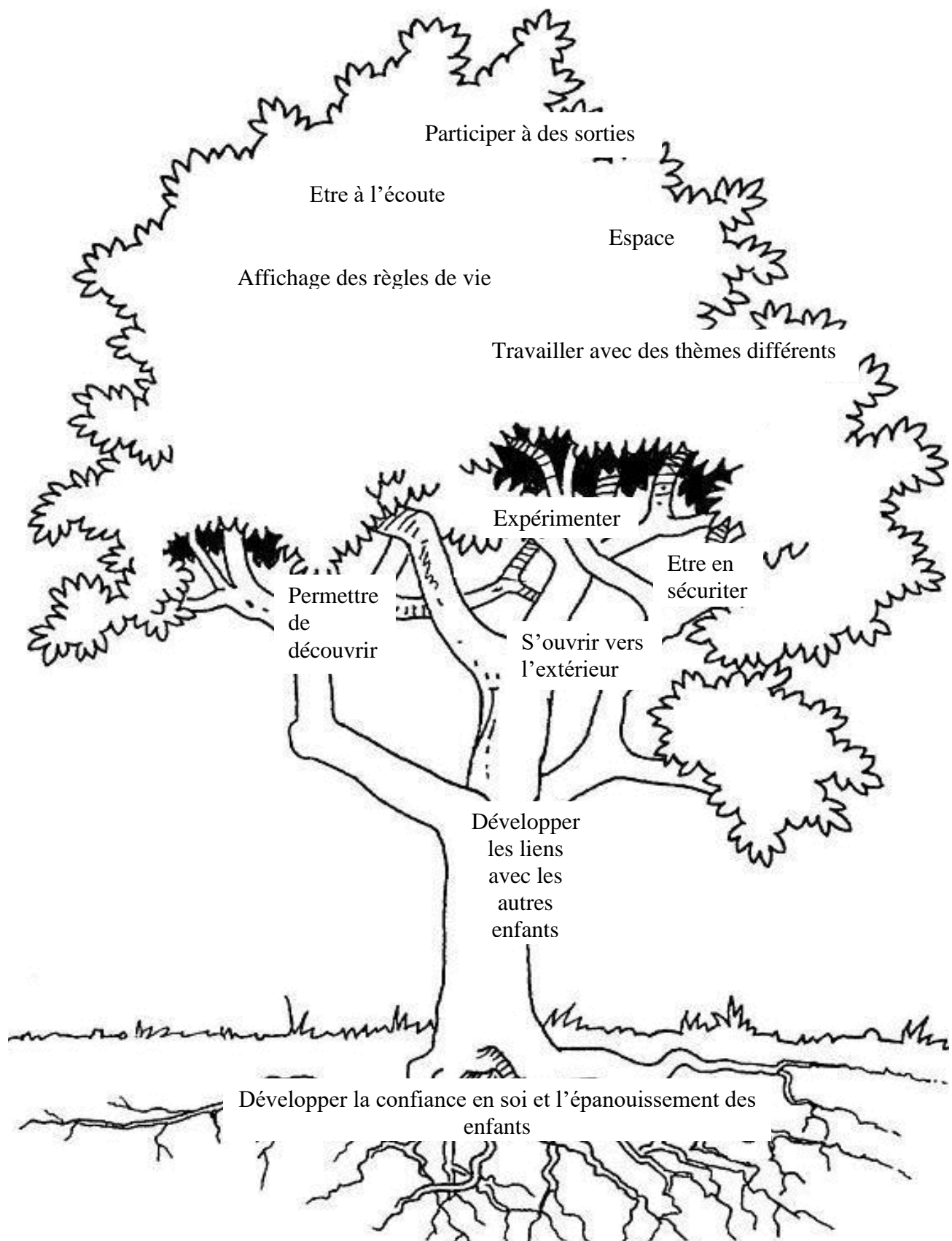
Pour l'inscription, il faut fournir : carnet de santé avec le DTP à jour, quotient familial de la CAF, Bons vacances (s'il vient pendant les vacances) fiche d'inscription 2018-2019.

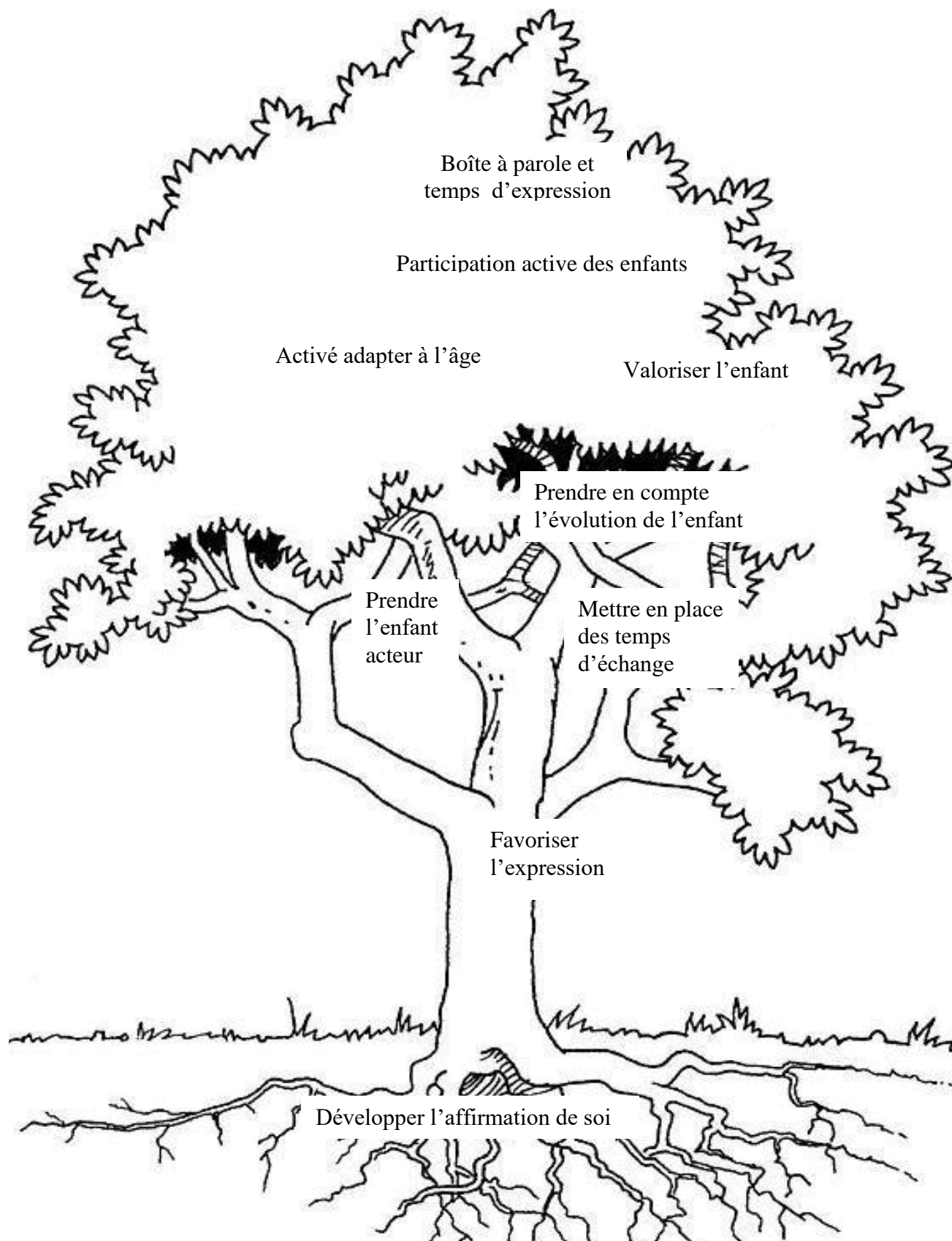
Le tarif dépend du quotient familial de la CAF, nous acceptons les bons CAF ainsi que toutes les aides des Comités d'Entreprise.

Toute absence sera facturée sauf si prévenu avant 48h ou sur présentation d'un certificat médical.

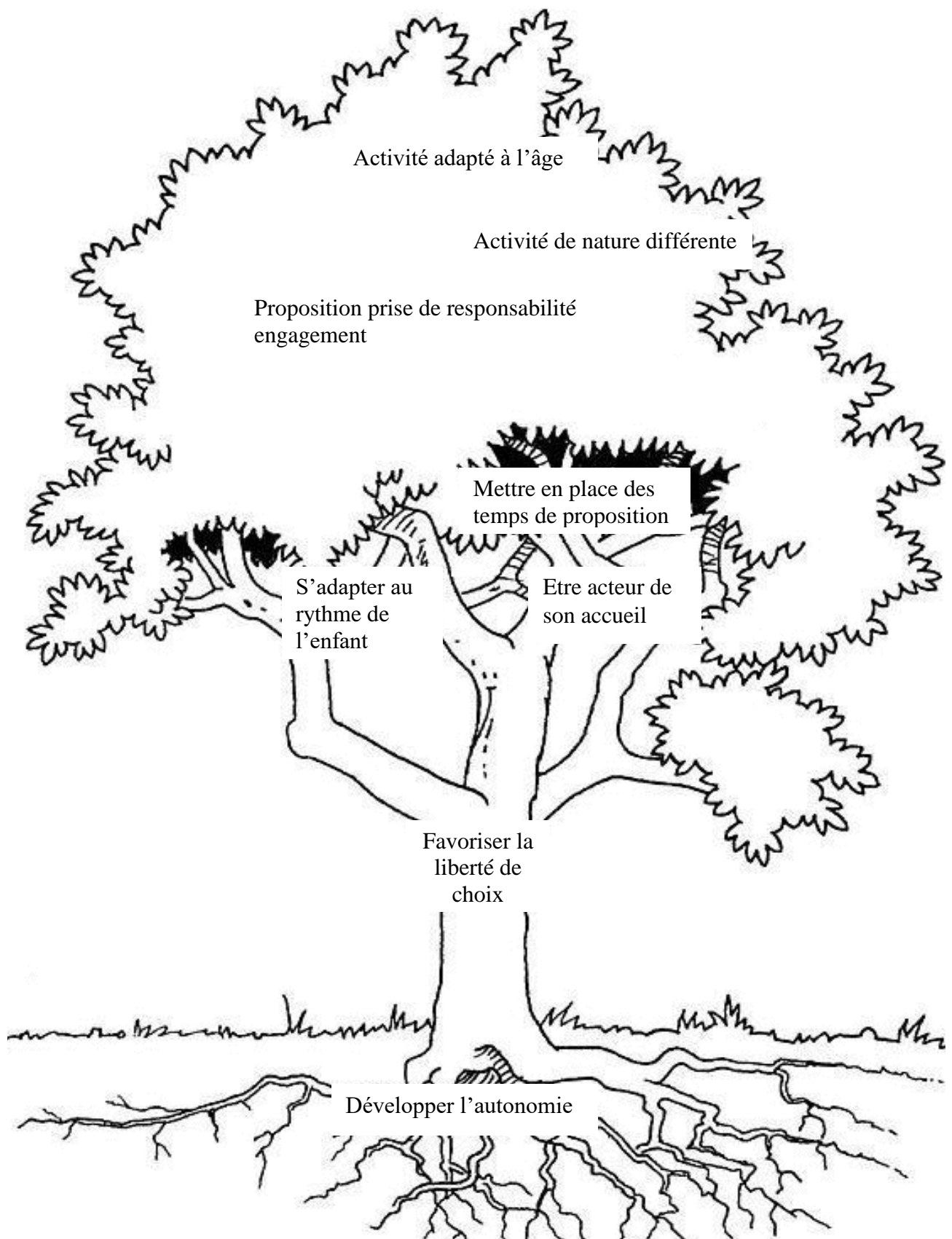
# Tarif

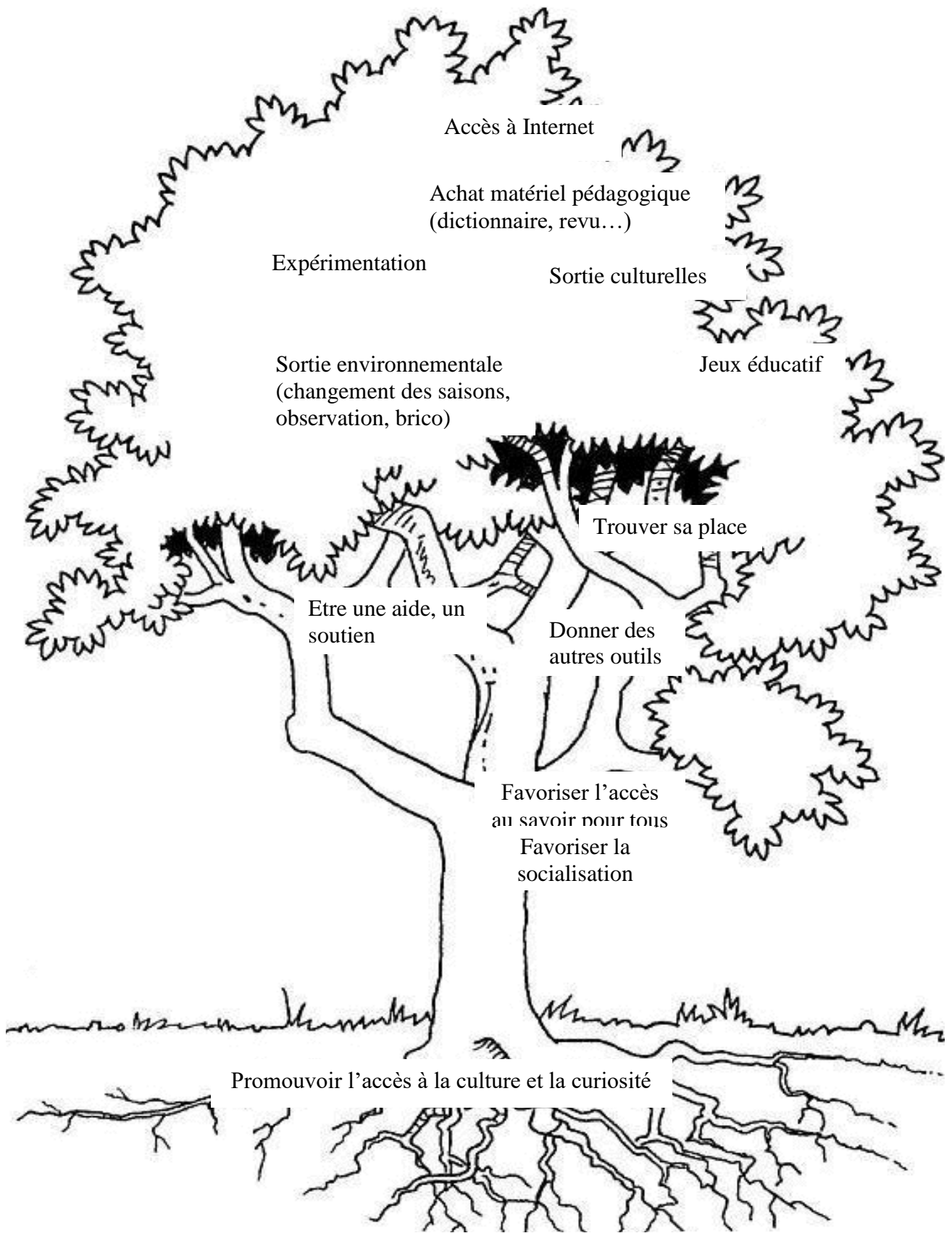
tarif	<i>A : quotient familial &lt; 650</i>	<i>B : quotient familial de 651 à 850</i>	<i>C : quotient familial &gt; 851</i>	<i>A2 : 2 eme enfant</i>	<i>B2 : 2 eme enfant</i>
<b>mercredi</b>	<b>4,00 €</b>	<b>5,00 €</b>	<b>6,00 €</b>	<b>3,00 €</b>	<b>5,00 €</b>
bons CAF à 6	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €	0,00 €
bons CAF à 4	0,00 €	1,00 €	/	0,00 €	1,00 €
bons CAF à 2	2,00 €	3,00 €	/	1,00 €	3,00 €
<b>vacances</b>	<b>40,00</b>	<b>42,00 €</b>	<b>44,00 €</b>	<b>35,00 €</b>	<b>37,00 €</b>
bons CAF à 6	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €	0,00 €
bons CAF à 4	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €	0,00 €
bons CAF à 2	20,00 €	22,00 €	/	15,00 €	17,00 €
<b>cotisation familiale 20 euros</b>					











# Les activités

Les activités ne sont pas une fin en soi, elles ne sont que des supports pour atteindre les objectifs fixés et doivent être pourvues de « sens ».

Le but de l'animation est « de donner vie à ».

Pour cela l'équipe doit avoir une approche ludique de l'activité de loisirs. C'est un support réceptif pour les enfants afin de leur permettre de se construire en tant qu'individu, d'apprendre à vivre ensemble en respectant les règles de vie en collectivité.

Aussi, chaque animateur, **doit réfléchir et préparer** son activité, d'une façon pédagogique et matérielle.

Il doit se poser plusieurs questions :

- Le lien avec le projet pédagogique
- Quels sont les objectifs que je me fixe (apprendre aux enfants à se servir d'un outil ! Développer une coopération entre les enfants ! Valoriser un enfant timide au sein du groupe...)
- Pourquoi cette activité ?
- Est-ce que cette activité correspond à l'âge des enfants que j'encadre ?

En coordination avec les animateurs, la responsable de l'ALSH propose un choix de thèmes qui favorisera l'imaginaire et la créativité dans les propositions d'activités, de grands jeux et de spectacles.

L'équipe d'animation proposera des activités de loisirs mettant en avant le territoire, en faisant appel aux associations et aux organismes de la commune.

Les animations seront variées afin que chaque enfant y trouve sa place et développe ses capacités :

- Activités manuelles : développer les capacités de création, d'expression, de construction manuelle...
- Activités sportives : le développement psychomoteur (maîtrise du corps et jeux de stratégie)
- Activités d'expression (théâtre, jeux, danse...) : favoriser l'expression et la confiance en soi, communiqué avec l'autre.
- Activités à caractère culturelles : les musées (muséoloup, maison de l'eau, musée d'histoire naturel, bibliothèque...)

L'équipe profitera de l'ensemble des équipements de la commune pour diversifier ses actions.

- Les locaux de l'association
- L'école pendant les vacances
- Les bois
- Le skate parc
- Les commerces
- Les parcs
- Les musées
- La bibliothèque

Une bonne préparation d'activités ludique et le « sens » que l'on y met, permettant d'avoir une certaine souplesse et de pouvoir « improviser » pour aménager une autre activité (temps extérieur, réceptivité des enfants...)

Une capacité d'adaptation est donc essentielle.

## **Le Rangement**

Le temps de rangement est compris dans l'activité. L'enfant remet en état la salle avec l'animateur. Il doit comprendre qu'il faut préserver son lieu de vie. Le rangement des salles se fait à tout moment de la journée. A la fin du repas, les enfants participent pour débarrasser la table. Avec l'animateur, ils regroupent leurs assiettes, leurs couverts au bout de la table. Règles non négociable.

## **Les déplacements**

Pour les déplacements hors ville de Colmar, le transport se fera par la compagnie Flécher (bus) ou la SNCF. Dans Colmar, nous nous déplacerons avec la TRACE, bus de la ville, ou à pied. Les règles de déplacement sont fournis à chaque animateur qui doit s'y conformer et mis en annexe. Une trousse de secours est emmenée ainsi qu'un téléphone portable, placement et règle de déplacement fournis aux animateurs et mis en annexe.

## **Santé hygiène et soins**

Les soins sont dispensés par l'assistant sanitaire ou par la directrice, tous deux titulaires du PSC1 et sont notés dans un cahier d'infirmerie.

Les enfants avec allergie ou maladie sont affichés dans la salle des animateurs et chacun en a connaissance.

Aucun médicament n'est administré sans ordonnance ou protocole du médecin, seul l'assistant sanitaire s'occupe des traitements sur place et un titulaire du psc1 aura l'enfant concerné lors des sorties.

L'animateur doit veiller à ce que l'enfant se lave les mains avant et après chaque activité. Il encadre le passage aux sanitaires et veille au respect des règles d'hygiène.

L'animateur fait en sorte que l'enfant rentre chez lui aussi propre qu'il était en arrivant (il veille à l'utilisation des blouses). Il apprend à l'enfant à respecter ses vêtements et ceux des autres, à se protéger lors des activités.

## **Rôle et fonction de l'assistant sanitaire :**

- s'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux, de vaccination à jour ainsi que, le cas échéant, des certificats médicaux
- travaille en partenariat avec le directeur
- informer les animateurs de l'existence d'éventuelles allergies
- identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical et s'assurer de la prise des médicaments (si ordonnance donnée et délivrée par le médecin)
- s'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition de l'enfant
- tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux
- tenir à jour les trousse de premiers soins

Chaque animateur, titulaire ou non du PSC1, aura une trousse de secours et une fiche de soin pour noter les petits soins prodigués (désinfection de plaies, bleus, petites coupures) et devra alors en référer à l'assistant sanitaire.

## **Rôle et fonction de la directrice**

- S'assurer de la mise en place du projet pédagogique
- Garant de la sécurité physique et morale des enfants
- Informer les animateurs des règles du centre, de leur charge
- S'assurer du suivi des stagiaires, de leur formation, de répondre à leur question, de faire leur évaluation.
- Gérer les partenaires et les parents
- Organise l'accueil et le départ des enfants
- S'assurer du bon déroulement des activités
- Faire de la médiation ou des sanctions lors des conflits
- Gérer une équipe d'animation
- Mettre en place des réunions de préparations mais surtout de bilan, d'évaluation des animations
- Rester disponible pour toute question des stagiaires.

## **Rôle des animateurs et de l'animateur stagiaire**

- Il prend des initiatives.
- Il adhère aux objectifs du projet pédagogique et éducatif.
- Il veille à la sécurité physique et morale des enfants qui lui sont confiés.
- Il est à l'écoute des besoins, des attentes des enfants. Il y répond en proposant des activités adaptées à l'âge et aux choix des enfants en instaurant une relation de qualité
- Il s'informe et se documente. Il assiste aux réunions de préparation, de bilan. Il se remet en question et se positionnent sur ses actions.
- Il doit avoir une bonne connaissance des enfants pour apprécier ses actions. Il doit avoir un comportement responsable et un certain savoir être vis à vis des enfants.
- Il répond de la sécurité physique et morale des enfants.
- Il participe à la vie du Centre (tâches quotidiennes), rangement des locaux.
- Il respecte ses collègues, sa hiérarchie, sait travailler en équipe et écouter l'autre.

## Evaluation des stagiaires

Un temps individuel avec chaque stagiaire en début de stage est pris pour :

- définir les attentes du stage,
- fixer des objectifs,
- déroulement,
- question du stagiaire.

Mettre le stagiaire en binôme dans la mesure du possible avec un titulaire durant 2 séances.

Evaluation d'une séance par le directeur (rester en retrait, regarder et discuter de la séance à la fin avec le stagiaire)

Une petite réunion à mi-parcours pour voir l'évolution et objectifs à atteindre en fin de parcours pour faire un grand bilan (support en annexe)

Critères d'évaluation du stagiaire : aptitude aux fonctions d'animateur, relation avec les enfants, intégration dans l'équipe, mise en place d'activités...

Le stagiaire mettra en place et animera un grand jeu ou la directrice pourra évaluer son aptitude à travailler en groupe et à s'adapter.

## Règles non négociables

Drogues : la détention et la consommation de drogues sont interdites sous peine d'exclusion que ce soit pour les enfants ou pour l'équipe pédagogique

Tabacs : il est interdit de fumer ou de vapoter en présence des enfants. Un espace sera réservé à cet effet à l'extérieur des locaux.

Alcool : la consommation d'alcool est interdite pour les enfants. Concernant l'équipe pédagogique, une consommation modérée est tolérée mais pas en temps avec enfant. L'état d'ébriété étant incompatible aux fonctions d'animateur et de directeur, il pourra être le motif d'un renvoi.

Portable : l'utilisation du téléphone portable se fait lors des pauses ou à la fin de sa journée de travail: le portable **doit rester** dans la salle des animateurs, il ne sera pas toléré lors des activités (exception les jours de sorties ou il peut être utilisé pour communiquer entre groupe).

*Respect des droits de l'homme et de l'enfant.*

*Refus de tout acte irrespectueux ou discriminatoire.*

## Les pauses

Chaque salarié a droit à un temps de pause (y compris les non-fumeurs), il est obligatoire au bout de 6 heures consécutives de travail de l'ordre de 20 minutes non dissociable. Chaque animateur suivra le planning de pause donnée en début de journée mais ne devra en aucun cas pénaliser ses collègues en débordant du temps imparti. Il est toléré une pause de 5 minutes à tour de rôle les après-midi.

Les temps de repas sont considérés comme un temps de pause.

# Evaluation

L'évaluation quantitative journalière et hebdomadaire est pratique pour l'évolution par rapport à l'année précédente.

L'évaluation qualitative est plus difficilement mesurable mais l'équipe d'animation répondra aux questions suivantes :

Les objectifs pédagogiques ont-ils été atteints ou non ?

Les activités étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?

Prise en compte de demandes formulées par les enfants lors de temps de paroles ?

Ecoutes des enfants, temps d'échange avec le public : les parents et les enfants

Relecture du mur d'expression et du livre d'or.

Relecture des bilans des animateurs sur leur animation, mise en commun de ses bilans

Temps informel de discussion au cours des pauses.

Une réunion d'équipe se tiendra une fois par mois, elle est notifiée dans le planning de travail.

# Réunions

- Permettre : coordonner des actions et projets futurs
- Favoriser le travail en équipe
- Mise en forme des projets et des activités
- Faire un bilan de son projet ou de ses activités
- Elaborer les programmes d'activités
- Mise en place de grands jeux

# Journée type

## **Mercredi et vacances**

9h00 accueil  
9h00-10h00 temps libre des enfants  
10h00-10h15 goûter  
10h30-11h30 activités du matin  
11h35-12h00 rangement et départ échelonné

14h00 accueil avec appel des enfants  
14h00-14h30 temps libre des enfants  
14h30 début des activités  
16h30 goûter  
17h00-17h45 temps libre et si le temps le permet à l'extérieur  
17h45-18h00 retour sur la journée : mur d'expression ou temps de parole  
18h00 fin

## **SORTIE**

*A chaque sortie le centre met à dispositions des sacs isothermes pour chaque enfant*

9h00 accueil des enfants, mise dans les sacs isothermes des sandwiches, appel  
9h30 départ en sortie  
12h00 repas tiré du sac  
18h00 fin  
12h30-13h30 temps de jeux libre  
17h00 retour à la structure  
17h45 rendu des sacs isothermes  
18H00 fin

## **Le soir après l'école**

16h15 -16h45 accueil et temps de goûter  
16h45 -17h15 aide aux devoirs  
17h15-18h00 activités



# Carnaval

Tous les ans depuis février 2005, nous allons défiler dans les rues de Colmar.



Nous décidons d'un thème avec l'Association du Carnaval, aidons à la confection du char,



participons à l'élection du prince et de la princesse.



Les enfants font leurs costumes

2005 : les grands de la bd

2006 : les voyages



2007 les Footballeurs



2008 les Arlequins

2009 : les pirates



2010 : les elfes



2011 : la boîte de nuit

2012 : casino



2013 : ratatouille

2014 : les chinois



2015 : les indiens

2016 : arlequin

2017 : prince et princesse

2018 : diables et diablesses



2019 : les clowns

Nous préparons les costumes



participons à la confection du char



Nous allons le dimanche au Parc des Expos jusqu'en 2012 puis au parking de la manufacture et maintenant au gymnase du ladhof



dansons et faisons la fête.



où nous

# Projet CLAS

Objectifs du Clas :

Encourager les parents à s'investir dans la scolarité de leurs enfants  
Maintenir, créer ou recréer un lien école/famille  
Aider les enfants dans leur scolarité, lui donner des outils à l'enfant  
Créer des ateliers de communication de formes différentes ( théâtre- danse- arts...)

Nous gardons ce qui est déjà en place :

Nous accueillons les enfants dès le mois de septembre : premier accueil pour faire connaissance, découvrir les différences avec la maternelle pour les primaires. Souvent en septembre nous avons les enfants que nous avons l'année scolaire passée. La coordinatrice du projet rencontre les directeurs, pour présenter le projet du CLAS de l'année et voir avec ces derniers quels enfants seraient susceptibles d'être accompagnés. Ces enfants ciblés démarrent au 1er octobre.

Tous les soirs, nous organisons différents temps :

- un temps d'aide personnalisée aux devoirs, lecture, leçons, exercices
- un temps d'activités, jeux, sport, cuisine, une petite sortie par mois pour chaque groupe d'âge

Nous pouvons nous rendre à la bibliothèque ou à une exposition, dans ce cas nous ne faisons pas d'aide aux devoirs.

Début octobre, nous prenons un temps personnel avec chaque enfant pour fixer des objectifs simples avec lui sur le trimestre, nous prenons aussi des engagements que nous formalisons sur une feuille. Cette dernière sera reprise lors d'une évaluation avant les vacances de décembre.

Avec les parents nous les invitons tous les trimestres à assister à une séance et nous leur demandons de participer à une séance 1 fois dans l'année obligatoirement. Nous tenons aussi à discuter avec eux de l'évolution de leur enfant, des difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec l'école (ou non). Cet année nous demandons aussi aux parents de partager leur savoir-faire, pour cela un sondage a été mené et nous prendrons une date pour que ces derniers puissent partager leur savoir faire avec leur enfants et ceux des autres

Nous souhaitons aussi mettre en place une réunion 2 fois dans l'année pour faire le point sur les demandes des parents et l'évolution des enfants.

Nous allons rajouter cette année une séance par trimestre parent enfants sur des thèmes données : cuisine ; jeux ; nutrition ; ...

En partenariat nous essayerons de mettre en place des ateliers ou nous inviterons les parents avec des enfants du même niveau scolaire (jour et heure à définir selon disponibilité des familles)

**Le projet Clas comprend de manière cumulative :**

- **Des interventions auprès des enfants ;**
- **Des interventions auprès et avec les parents ;**
- **Des actions de concertation avec l'école**
- **Des actions de concertation et de coordination avec les autres partenaires du territoire.**

**Quelques photos :**

## **ENFANTS**



**Semaine sur la citoyenneté en 2007**



**Sortie nature**



**Sortie culturelle du CLAS (expo arts africains)**



**Construction**



**Fête du jeu**



**Bricolage**



**Fête du printemps 2008**



**Sortie Europa Park**



**Projet « la nature dans notre quartier »**





**Vente au marché de Noël 2008**



**Projet VTT**



**Cuisine**



**Spectacle le 12 novembre 2016**



**sorties**

# FAMILLE



**Cuisine du monde : repas tunisien**



**Barbecue en été**



**Soirées bricolages**





**Café-jeux**



**Sortie familiale**



**Atelier cuisine**



**Atelier brico**